

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté – Égalité – Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves – CS n° 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°DEC-2024-91

## **DÉCISION DU MAIRE**

ORGANISATION, PAR CENTRE KAPLA, D'UNE ANIMATION KAPLA, LE JEUDI 18 JUILLET 2024 DANS LE CADRE DU PROJET DE LA SESSION DE VACANCES D'ÉTÉ SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DANIELLE CASANOVA

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec CENTRE KAPLA - 27 rue de Montreuil 75011 PARIS ;

## DÉCIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est décidé l'organisation d'une animation KAPLA, le jeudi 18 juillet 2024 de 10 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 sur l'accueil de loisirs maternel Danielle Casanova.

<u>Article 2</u>: Il est retenu pour ce faire CENTRE KAPLA, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 720 €

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

<u>Article 4</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 juin 2024.

Pour le Maire par délégation la 1ère Adjointe au Ma

Virginie DOUET-

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire, Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 7 JUIN 2024 Et de sa publication le - 7 JUIN 2024

Pour le Maire et par délégation : La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS